

“ Les évêques rédigeront les projets de règlements relatifs aux oblations que les ministres du culte sont autorisés à recevoir pour l'administration des sacrements. Les projets ne pourront être publiés qu'après avoir été approuvés par le gouvernement.”

Inutile d'ajouter que l'Eglise a tout fait pour échapper au contrôle de l'Etat.

C'est ainsi que les représentants du catholicisme étouffent la piété dans les mailles des faux frais et font remonter au ciel la Charité, quand elle se penche les bras ouverts vers le mende. Par cela l'Eglise éternelle serait morte avant d'être morte, si elle pouvait être tuée. Les corps des hommes s'en vont en terre quand l'âme s'est envolée. Mais au spectacle de l'Eglise on pourrait croire que le corps est là avec des griffes prenantes quand l'âme, depuis longtemps, n'y est plus.

JEAN DE BONNEFON.

La question du mariage des prêtres, qui fut de tout temps, pour les philosophes et les théologiens, le sujet de notables controverses, vient d'être résolue par un tribunal belge dans un sens intéressant.

Il s'agissait de juger l'opposition formée par la mère d'un prêtre, qui fut vicaire à Montigny-sur-Sambre et sortit ensuite de l'Eglise, au mariage que ce dernier veut contracter avec la femme pour laquelle il abandonna la soutane.

L'opposition se basait sur les “ conclusions ” suivantes :

Attendu que X. . . est prêtre ;

Attendu que comme tel il a fait vœu de chasteté ;

Attendu que le mariage est la violation de ce vœu ;

Attendu que la violation d'un vœu est un acte malhonnête de nature à nuire à la réputation et au bonheur ;

Plaise au tribunal déclarer l'opposition fondée, parce qu'elle a pour but de forcer l'enfant à réfléchir et de laisser aux parents un délai pour le ramener, par des conseils salutaires, à l'observation de son devoir.

Mais le tribunal, loin d'y faire droit, se rangea à l'avis du défenseur de l'ex-prêtre qui, s'appuyant sur la loi, laquelle n'admet pas les vœux éternels, estimait que le curé défroqué devait être traité comme un simple citoyen. Et la pieuse mère fut déboutée de sa demande.

Pour avoir été prêtre, on en est pas moins homme.

disait — ou à peu près — Molière.

M. Prudhomme à la campagne.

— Oh mon papa, vois donc cet arbre, comme il est creux. Il n'y a plus que l'écorce et les branches !

— Mon ami, c'est parce qu'il est très vieux. A la longue, les troncs d'arbres se vident, de même qu'avec le temps ceux des églises se remplissent.